



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **5 juin 2023**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

106-23

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 1^{er} mai 2023.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	3 021.15
Conciergerie	1 220.04
Administration	4 725.00
Coordonnateur en loisir	4 843.47
Eau potable & Aqueduc	2 923.36
Eau usée & Égout	986.79
Voirie	5 947.62
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien, réparation véhicule et équipement	888.99
Article quincaillerie, balai brosse, bois	188.20
Achat scie à chaînes	999.13
Nivelage route	3 880.41
Essence, huile et diesel	1 014.75
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération	2 330.27
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.00
Frais médiaposte	245.74
Frais de déplacement avril	72.42



DIVERS	
Électricité (éclairage public)	328.14
Électricité (eaux usées, route 297)	777.82
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	1 217.54
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	431.21
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	550.30
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	633.40
Électricité (garage, 270 route 132)	1 873.08
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	59.06
Électricité (sentiers lumineux)	31.69
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	254.00
Téléphone (cellulaire)	36.62
Fond d'information du territoire	10.00
Contrat service photocopieur (mars-avril)	1 168.05
Frais de poste (journal)	70.70
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	75.56
Papeterie et fourniture de bureau	63.24
Frais de poste - Avis dérogation mineure	61.35
Rénovation peinture centre municipal	617.09
Analyse eau potable et eau usée	296.00
Activités du 150e	3 424.20
Frais hébergement site internet	281.69
Revenu Québec ajustement RRQ 2021	59.43
Gestion rat musqué bassin eau usée	312.72
Conversion ligne alarme eau potable	396.84
Loyer CLSC 1er versement 2023	2 500.00
Honoraires service informatique + licence	403.44
Déblocage sortie bassin eau usée rat musqué - déc 2021	2 223.68
Camp de jour (3 municipalités)- dossards	555.71
Décompte #7 TECQ- Eau usée No 92-23	8 042.81
Don Chœur Les Voix de la Vallée No 87-23	100.00
Don Coopérative Plein air Matapédia No 88-23	1 500.00
Obligation et intérêts No 69-23	14 354.86
Don Souper Show-vin d'honneur No 46-23	225.25
Don Société nationale du Québec No 173-22	210.00

76 486.82

Mention Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

Nadine Beaulieu, dg/gref-trés

107-23 ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

**108-23****RAPPORT DU MAIRE, LISTE DES CONTRATS**

Lecture du rapport du maire 2022 et dépôt de la liste des contrats octroyés et des factures totalisant 25 000,00\$ et plus du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'envoi du rapport du maire et de la liste dans chaque résidence sur le territoire par le biais du journal municipal et sa diffusion sur le site internet de la municipalité.

Maire

109-23**OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le versement des intérêts, au montant de 2 045,03\$, pour l'année 2023 et le remboursement du capital, au montant de 134 100,00\$ du règlement d'emprunt pour le nouveau puit, soit 20 600,00\$ pour 2023 et 113 500,00\$ en refinancement.

Maire

110-23**REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 113 500 \$ qui sera réalisé le 12 juin 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Moïse souhaite emprunter par billets pour un montant total de 113 500 \$ qui sera réalisé le 12 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-01	113 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu unanimement



QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 juin 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	20 500 \$	
2025.	21 500 \$	
2026.	22 700 \$	
2027.	23 800 \$	
2028.	25 000 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

Maire

111-23

SOUSSION ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	5 juin 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	113 500 \$	Date d'émission :	12 juin 2023

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Moïse a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 juin 2023, au montant de 113 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

20 500 \$	5,25000 %	2024
21 500 \$	5,00000 %	2025
22 700 \$	4,75000 %	2026
23 800 \$	4,75000 %	2027
25 000 \$	4,70000 %	2028

Prix : 98,30100 Coût réel : 5,40846 %

2 - CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS

20 500 \$	5,43000 %	2024
21 500 \$	5,43000 %	2025
22 700 \$	5,43000 %	2026
23 800 \$	5,43000 %	2027
25 000 \$	5,43000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,43000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Moïse accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 juin 2023 au montant de 113 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2007-01. Ces billets sont émis au prix de 98,30100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Maire

112-23**FORMATION**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement d'un montant de 280,00\$, pour une formation en santé et sécurité pour les chantiers de construction à l'opérateur en eau usée.

Maire



113-23

VACANCES ESTIVALES

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la fermeture du bureau municipal pour les vacances d'été, les jeudis à partir du 6 juillet au 28 septembre 2023.

Maire

114-23

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le 1^{er} versement des sommes payables par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 17 507,00\$ pour l'année 2023.

Maire

115-23

TECQ-EAU USÉE

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du décompte # 8 au montant de 6 457,81\$, de Tetrattech pour le projet de mise aux normes Eau usée.

Maire

116-23

CONTRAT NEIGE-AJUSTEMENT PRIX

Considérant que le contrat de l'enlèvement de la neige pour la saison 2022-2023 est terminé ;

Considérant que le paiement du décompte final annuel a été effectué au mois d'avril ;

Considérant que l'entrepreneur a soumis une demande, selon la section Clauses administratives particulières, section 8.4 Ajustement annuel des prix de base pour le carburant du devis de l'appel d'offres Entretien d'hiver 2019-2022 ;

Considérant que les prix soumis pour chaque année du marché sont ajustés automatiquement lors du décompte définitif annuel pour tenir compte de la variation du prix du carburant ;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le



paiement de l'ajustement des prix de base pour le contrat de l'enlèvement de la neige, année 2022-2023, au montant de 19 566,76\$.

Maire

117-23 **PRABAM-CENTRE MUNICIPAL**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la facture au montant de 28 913,17\$ de Fenetech pour le projet de remplacement des portes et fenêtres du centre municipal.

Maire

118-23 **FIN DES TRAVAUX**

Concernant la fin des travaux de remplacement des portes et fenêtres du centre municipal

Considérant que la municipalité a octroyé un contrat à Fenetech pour la réalisation du remplacement des portes et fenêtres du centre municipal;

Considérant que la municipalité a reçu une lettre d'annonce de contribution financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse atteste de la fin des travaux de mise aux normes du chauffage, de l'éclairage et de l'électricité du garage municipal.

Maire

119-23 **CONTRÔLE DES FUITES**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de service professionnels, pour l'année 2023, de la MRC de La Matapédia, pour le contrôle actif des fuites sur le réseau de distribution d'eau potable, au montant de 600,00\$.

Maire



120-23

RELOCALISATION ÉCOCENTRE

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes concernant le volet-4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

Attendu que les municipalités de la MRC de La Matapédia désirent présenter un projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que la résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

-Le conseil de la municipalité de Saint-Moïse s'engage à participer au projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui et à assumer une partie des coûts;

-Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipales du Fonds régions et ruralité;

-Le conseil nomme la MRC de la Matapédia organisme responsable du projet.

Maire

121-23

PROLONGEMENT CHEMIN BOULEAUX

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le projet de prolongement du tracé de chemin Bouleaux au Lac du 15^e mile se terminant en cul-de-sac avec rond-point de Monsieur Robin Paquet.

Maire

122-23

OFFRE DE SERVICE MRC

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de service d'accompagnement du Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matapédia pour la modification du plan d'urbanisme et le règlement de zonage, concernant le prolongement du tracé du chemin des Bouleaux, au montant de 1 255,99\$.

Maire

**123-23****DÉROGATION MINEURE No 01-2023**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Stéphane Corneau et Madame Nancy Côté, pour l'immeuble sis au 163, rue Principale.

Cette demande consiste à autoriser l'agrandissement d'un garage existant de 59,38 m² à 95,07 m², ce qui excède de 32,86 m². Le maximum permis par le règlement de zonage article 7.4.3 est de 62,21 m². De plus, l'agrandissement ne respecte pas la marge arrière de 5 mètres, il serait plutôt implanté à plus ou moins 4 mètres et il ne respecte pas également la marge latérale de 2 mètres et serait plutôt implanté à plus ou moins 1,68 mètre.

Maire

124-23**DÉROGATION MINEURE No 02-2023**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Madame Jade Pilote, pour l'immeuble sis au 20, rue de l'Église.

Cette demande consiste à autoriser la construction d'un garage de 57,23 m² de superficie plutôt que le maximum permis de par le règlement de zonage article 7.4.3., soit de 56,60 m².

Maire

125-23**DÉROGATION MINEURE No 03-2023**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu unanimement que à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Robin Paquet, pour le chemin des Bouleaux au Lac du 15^e mile.

Cette demande consiste à régulariser le lotissement du chemin des Bouleaux qui a un chemin d'une longueur d'environ 1,7 km se terminant en cul-de-sac avec rond-point. Selon le règlement de lotissement, article 3.8, un chemin qui donne sur un cul-de-sac ne doit pas avoir une longueur de plus de 190 mètres.

Maire

**126-23****CAMP DE JOUR**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'Association pour l'Avenir de Saint-Moïse à utiliser le bâtiment et terrain au 15 rue Fraser et demande une couverture d'assurance pour le camp de jour qui aura lieu du 26 juin au 11 août 2023, du lundi au vendredi.

Maire
127-23**PISCINE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la contribution 2023 au montant de 917,00\$.

Maire
128-23**ASSOCIATION TOURISTIQUE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la cotisation 2023-2024 de l'Association touristique régionale de la Gaspésie d'un montant de 494,16\$.

Maire
129-23**PATRIMOINE CANADA**

Attendu que la municipalité de Saint-Moïse a fait une demande d'appui à Patrimoine Canada pour la réalisation du 150^e anniversaire de sa fondation;

Attendu que le ministre monsieur Pablo Rodriguez, annonçait par lettre, le 27 octobre 2022, l'octroi d'un appui financier de 71 500\$;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que la résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

-Le conseil municipal désire qu'un accord de subvention soit conclu entre la municipalité et Patrimoine Canada pour la réalisation du 150^e anniversaire de fondation de Saint-Moïse;

-La municipalité demande l'autorisation au gouvernement du Québec pour pouvoir conclure l'accord de subvention;



-La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Nadine Beaulieu, est autorisée à conclure l'accord au nom de la municipalité

Maire

130-23 **150^e-TROUSSE PREMIERS SOINS**

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse l'achat de 10 trousse premiers soins pour le 150^e de Saint-Moïse, au montant de 563,27\$.

Maire

131-23 **OMH BUDGET 2023 RÉVISÉ**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le budget 2023 révisé #2 de l'OMH de Saint-Moïse qui modifie sa participation à d'un montant de 4 734,00\$ au lieu de 4 685,00\$ et autorise le paiement de la balance de la participation financière de la municipalité.

Maire

132-23 **OMH PELOUSE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte d'accommoder l'OMH de Saint-Moïse pour la tonde de la pelouse selon nos disponibilités.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente de l'assemblée déclare la séance levée à 21h35.

Président

Secrétaire
